

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU NORD

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation :
22 septembre 2022

Séance du 28 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

Etaient Présents : M.M. DUEZ P. – FOVEZ A. – BILLOIR R. – M^{me} MORELLE V. – NIEUWJAER M. – DENOYELLE M. – DECEUNINCK R. - M^{me} SOURDEAU A. – M^{me} FROMONT V. – M^{me} RUELLE N.– M^{me} LEROY R. – M^{me} BONNET M. – DUQUESNOY A.

Formant la majorité des membres en exercices.

Etaient Absents : M^{me} DELAVAL MF. – M^{me} BRENDLER L.

Procurations : M^{me} DELAVAL MF. pour M. FOVEZ A.
M^{me} BRENDLER L. pour M^{me} FROMONT V.

Secrétaire de séance : M^{me} RUELLE N.

OBJET : CDG 59 – renouvellement de la convention de gestion des archives communales

Suite à la délibération prise le 14 février 2019, la commune a signé avec le Centre de gestion du Nord, une convention relative à la mise à disposition d'un archiviste itinérant afin de procéder au tri, classement et recollement des archives communales. Cette convention est arrivée au terme de sa validité.

M. le Maire propose de renouveler cette convention pour une durée de 3 ans. Le coût appliqué par le CDG 59 est de 36 €/heure.

Pour cette année, il est proposé une mission d'une cinquantaine d'heures pour un montant de 1 836 € TTC.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :

- Renouveler la convention avec le centre de gestion concernant la mise à disposition d'un agent pour une mission d'archivage pour une durée de 3 ans.
- Valider l'estimation financière transmise par le centre de gestion pour 2022 s'élevant à 1 836 € TTC.
- Autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

POUR : 15 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

VILLERS-EN-CAUCHIES, le 06 octobre 2022.

Le Maire, Pascal DUEZ



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le
Et de la publication le

07 OCT. 2022

07 OCT. 2022

